République Française
Département Vendée
**Commune de Notre Dame de Riez**

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21 SEP. 2026 S LO
ID : 085-218501898-20260914-2026_09_05-DE

# EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 14 septembre 2026

| *Nombre de membres* | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 14 | 16 |

| *Vote* |
|---|
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 21 SEP. 2026
Et publication ou notification le :
21 SEP. 2026

L'an 2026, le 14 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 septembre 2026.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusés** : MME MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn.

**A été nommé secrétaire : Jimmy RENAUD**

### 2026_09_05 – Cession d'une parcelle à titre gratuit – rue de la Patience

Dans le cadre de la vente la parcelle cadastrée AB 199 située rue de la patience, les Consorts BERNARD, ont proposé à la commune la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AB 198, située en bordure de la parcelle AB 199.

Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession à titre gratuit par les consorts BERNARD, de prendre en charge les frais de notaire et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte la rétrocession à titre gratuit par les Consorts BERNARD de la parcelle cadastrée AB 198,
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes au dossier,
Précise que les frais de notaire et autres seront pris en charge par la Commune.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21 SEP. 2026
Le Maire,
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Jimmy RENAUD